

En partenariat avec



VIE QUOTIDIENNE :

MICRO ACHATS, ET SI JE FAISAIS LE POINT SUR LEUR PLACE DANS MON BUDGET ?

n° **22**

4^E TRIMESTRE 2022

I MICRO-ACHATS, QUESACO ?

4.99€ la VOD pour la soirée TV en famille, 5.99€ pour obtenir plus de vies dans le dernier jeu de casse-tête sur smartphone pour passer le temps dans les transports, 9.99€ l'assurance de la tablette du petit dernier, 1.20€ le croissant du matin ou encore 2€ le ticket de jeu à gratter, 12€ la livraison de repas, 5€ la chemise sur un site de revente de seconde main...

Il s'agit ici de faire le point sur ces dépenses, plus ou moins occasionnelles de quelques euros, et sur la place qu'elles occupent dans le budget familial.

I POURQUOI FAIRE LE POINT ?

- ▶ Lorsque l'on cherche à connaître précisément ses dépenses,
- ▶ Pour mieux maîtriser son budget,
- ▶ Pour faire des économies

IDÉE REÇUE :

4.99€ par mois, ce n'est pas ça qui déséquilibre le budget...

Prise individuellement, il est vrai qu'une dépense de 2€ ou 3€ peut ne pas apparaître comme une somme importante et peut n'avoir qu'un faible impact sur l'équilibre budgétaire familial. Mais la répétition de ces dépenses et la dispersion de celles-ci parmi les membres du foyer peuvent finir par faire une grosse somme d'argent dépensée à la fin du mois sans que l'on s'en rende vraiment compte.



I ON S'INTERROGE SUR CES MICRO ACHATS ?

Besoin ? Habitude ? Envie ? Ennui ? Dépendance inconsciente ?

Ce type d'achat est souvent dit « d'impulsion » car il ne fait pas appel à notre raisonnement logique. C'est souvent une décision prise dans l'instant sans réfléchir. Les stratégies de ventes concernant ces micro-achats poussent d'ailleurs le consommateur à répondre à cette impulsion : compte à rebours jusqu'à la fin de la promo sur les vies du jeu de casse-tête, l'odeur de pain au chocolat lorsque l'on sort de sa station de RER, pub décalée pour le dernier jeu à gratter, notifications sur smartphone pour montrer les articles « tendance » à la vente...

Les enfants et adolescents semblent être plus vulnérables à ce type de marketing. Il peut être intéressant d'en discuter avec eux et de poser certaines limites.

I COMMENT FAIRE LE POINT ?

- ▶ Regarder ses factures détaillées : Box internet, TV, téléphone... Il peut avoir des abonnements offerts durant une période donnée, puis en renouvellement « automatique, tacite et payant »
- ▶ Y a-t-il nécessité de garder tel ou tel abonnement souscrit dans un contexte particulier (ex bouquet TV souscrit pendant le covid ? Est-ce qu'il sert toujours ?)
- ▶ Regarder son relevé bancaire : un montant récurrent qui ne parle pas ? Ne pas hésiter à interroger sa banque
- ▶ S'interroger sur ses dépenses quotidiennes : passage à la boulangerie, prise de café au distributeur, paiement d'achats sur le téléphone... On peut noter leur fréquence et les sommes dépensées à chaque fois pour se rendre compte de combien cela représente sur une semaine ou un mois. Cela peut faire réfléchir sur leur fréquence et leur nécessité et inciter à les réduire ou les remplacer.
- ▶ Et avec ses enfants : Comment dépensent-ils leur argent de poche s'ils en ont ? Ont-ils accès à des achats intégrés sur le téléphone ? la tablette ? Il ne s'agit pas de contrôler tous leurs achats mais d'amener la discussion à table par exemple pour attirer leur vigilance.
- ▶ Quid des sites ou des applications qui nous aident à faire le tri dans les abonnements ? Quelques applications proposent aujourd'hui de vous aider à faire le tri en se connectant soit sur vos comptes mobiles (Apple, Google Play Store...) soit directement à vos comptes bancaires. L'idée est de détecter certains achats récurrents ou « frais cachés » et de vous proposer le lien de résiliation voire de s'en charger à votre place.

ATTENTION : bien que ces applications soient gratuites au téléchargement, certains des services proposés comme la résiliation ou la renégociation de contrats sont payants. En outre, elles collectent également un ensemble de données vous concernant. Il convient donc d'être vigilant à l'utilisation qui en est fait par la suite.

PETIT PLUS DE LA C.E.S.F

L'application gratuite Pilote dépenses permet d'enregistrer chaque dépense effectuée pour avoir une idée d'où part notre argent. Point non négligeable, la saisie se fait de façon vocale. Pas besoin de prendre ses deux mains ou d'y passer longtemps, l'enregistrement de la dépense est instantané !



MICRO ACHATS , ET SI JE FAISAIS LE POINT SUR LEUR PLACE DANS MON BUDGET ?

n°22 | 4^E TRIMESTRE 2022



PAR QUOI PEUT-ON REMPLACER CES MICRO ACHATS ?

PETIT PLUS DE LA C.E.S.F

On peut définir un budget plaisir par mois, affecté à ces « micro-achats » pour conserver la notion de dépense plaisir, par exemple : le pain au chocolat du dimanche, un nombre maximum de repas en livraison, un jour par mois de film VOD en famille, etc.

- ▶ La location de VOD par un abonnement récurrent mais qui nous donne accès à davantage de contenu on peut aussi la remplacer par une soirée de jeu en famille
- ▶ Le café du distributeur par un thermos que l'on emporte avec soi
- ▶ L'assurance du téléphone : on vérifie les clauses du contrat. Que couvre réellement celle-ci ? Est-elle toujours intéressante au bout d'un certain laps de temps ? Ne suis-je pas déjà couvert par ma responsabilité civile ou autre ?
- ▶ On met en place des « garde fous » pour les enfants : contrôle parental qui évite les achats intégrés sur la télé ou sur les écrans...
- ▶ La livraison de repas à domicile : anticiper la préparation de ses repas pour la semaine, gain de temps, d'argent et varier son alimentation (ex : batch cooking).
- ▶ Les achats de vêtements en ligne : définir un budget shopping en fonction de ses moyens et ses besoins, adopter le réflexe un achat = une revente (si on achète quelque chose, on revend un produit d'une somme au moins équivalente).

En cas de difficulté les équipes de l'**Action sociale KLESIA** peuvent vous aider !

Pour toute information, contactez-les au :

▶ N°Cristal 09 69 39 00 54

APPEL NON SURTAXE

www.kitaide.klesia.fr

En tant qu'adhérent KLESIA vous pouvez faire appel à l'ADAC

Les conseillères en Économie Sociale Familiale de l'ADAC réalisent du conseil budgétaire à distance.

Elles peuvent vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne, dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **04 69 95 80 71**